

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20120628-2012\_B214-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2012  
Date de réception préfecture : 03/07/2012



communauté du  
**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 JUN 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**2012\_B214**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer le marché - SEMEPA - Réalisation du bassin de rétention "Les Valladets" sur le pôle d'activités des Jalassières sur la commune d'Eguilles (n°12/27/MD5)**

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.521.1-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLÉ Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(e)s :**

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_07**

**BUREAU DU 28 JUIN 2012**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Roger PELLENC

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer le marché – SEMEPA – Réalisation du bassin de rétention « les Valladets » sur le pôle d'activités des Jalassières sur la commune d'Eguilles (n°12/27/MD5).**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières sur la commune d'Eguilles. L'opération porte sur la réalisation d'un bassin de rétention lieu-dit « les Valladets ». Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signature du marché de travaux correspondant.

**Exposé des motifs :**

Par délibération n°2011-B301 en date du 21 juillet 2011, le Bureau Communautaire validait le programme de travaux, l'enveloppe budgétaire de l'opération ainsi que la consultation d'un mandataire.

La délégation de maîtrise d'ouvrage publique a été confiée à la SEMEPA selon marché n°11 3C PA 01 notifié le 23 novembre 2011.

L'arrêté d'autorisation au titre du code de l'environnement ayant été délivré et le foncier dûment régularisé par la commune, les travaux peuvent être effectués. Le programme de cette opération porte sur la réalisation d'un bassin de rétention, lieudit « Les Valladets » et comporte :

- La création d'un bassin de rétention ;
- La sécurisation du site ;
- Le traitement paysager du bassin.

Conformément à la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 8 juin 2012.

### Economie du marché

#### Objet du marché :

Le présent marché est un marché de travaux pour la réalisation d'un bassin de rétention dit « les Valladets » sur la Commune d'Eguilles.

Les travaux n'ont pas été décomposés en tranches, ni en lots. Il est question d'un lot unique.

Les variantes techniques ne sont pas autorisées.

#### Durée du marché et délais d'exécution :

La durée globale du marché est de 6 mois. Ce délai s'entend :

- y compris la période de préparation égale à 1 mois ;
- y compris la phase de pré-réception et réception des travaux ;
- hors délai de garanties.

### Prix du marché :

Les travaux faisant l'objet du marché seront réglés par application de prix globaux et forfaitaires.

Les prix sont fermes et actualisables.

Estimation du marché : Le montant des travaux est estimé à 962.000€ HT.

### Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure d'appel d'offres ouvert qui a été retenue et, à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

- J.O.U.E., du 14 avril 2012, n°2012/S 73-120644 ;
  - B.O.A.M.P., du 18 avril 2012, n°76A, annonce 201 ;
  - Le Moniteur des TP, publié le 20 avril 2012, annonce AO-1216-2232 ;
  - Le Profil acheteur sur le site [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com), le 13 avril 2012 ;
- Ainsi que les sites Internet de la CPA et de la SEMEPA.

La date limite de réception des offres était fixée au 24 mai 2012 à 12 heures.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations : coefficient 0,60.
- Valeur technique : coefficient 0,40.

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie le 8 juin 2012 a décidé d'attribuer le marché n°12/27/MD5 à la société RAZEL-BEC pour un montant global et forfaitaire de **962 793,50 € HT**.

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2004-A024 du 6 février 2004 approuvant le lancement de l'opération de réhabilitation et la création de l'autorisation de programme initiale ;

VU la délibération n°2007-A447 du 14 décembre 2007 validant une modification au programme de travaux et l'augmentation budgétaire correspondante ;  
VU la délibération n°2010-A172 du 10 décembre 2010 approuvant l'augmentation de l'autorisation de programme initiale ;  
VU la délibération n°2011-B301 du 21 juillet 2011 validant le programme de travaux, l'enveloppe budgétaire et la consultation d'un mandataire ;  
VU la décision de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 8 juin 2012.

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°12/27/MD5 relatif aux travaux de réalisation d'un bassin de rétention dit « les Valladets » sur la commune d'Eguilles attribué à **RAZEL-BEC** pour un montant de 962 793,50€HT ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA du service 3C - Fonction 90 - Nature 238 - Opération 321 (AP n°2005/8).

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer le marché - SEMEPA - Réalisation du bassin de rétention "Les Valladets" sur le pôle d'activités des Jalassières sur la commune d'Eguilles (n°12/27/MD5)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**02 JUL. 2012**